

**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU BASSIN DE POMPEY**

**Siège : Rue des 4 éléments - Pompey**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ**

**Séance du 17 décembre 2019**

Le Conseil de Communauté du Bassin de Pompey s'est réuni en séance ordinaire, le **17 décembre 2019 à 20h30, à L'Espace Multi Services Intercommunal**, sous la présidence de Laurent TROGRIC, Président, après convocation légale adressée le **10 décembre 2019**. Le secrétariat de séance a été tenu par M. MACHADO (Bouxières-aux-Dames).

<b>Présents</b>	
<i>Bouxières-aux-Dames</i>	MME DIDRAT-SŒUR – M. FLAMAND – M. MACHADO
<i>Champigneulles</i>	M. DETHOU – MME PLAYE – MME SCHREIBER – M. VERGANCE
<i>Custines</i>	MME HENRY – M. JULIEN
<i>Faulx</i>	MME LEPRUN (suppléante de M. GRANDIEU)
<i>Frouard</i>	M. BARTOSIK – M. BECKER – M. GRANDBASTIEN – MME ROTA – M. TRANCHINA
<i>Lay-St-Christophe</i>	MME BEGORRE-MAIRE – M. MEDART
<i>Liverdun</i>	M. BERNARDO – M. DOSE – MME GUENSER – M. HUET
<i>Malleloy</i>	MME DOUGOUD
<i>Marbache</i>	M. MAXANT
<i>Pompey</i>	M. TROGRIC – M. FALCETTA – MME GEOFFROY
<i>Saizerais</i>	M. HALLIER
<b>Absents représentés</b>	
<i>Champigneulles</i>	M. FELICANI à MME SCHREIBER
<i>Pompey</i>	M. KUHN à M. FALCETTA
<b>Excusés</b>	
<i>Bouxières-aux-Dames</i>	MME RASCAGNERES-GARCIA
<i>Champigneulles</i>	M. MARLIN – MME SCHWARZ
<i>Custines</i>	M. VERY
<i>Frouard</i>	MME DROUOT – MME FOUET
<i>Liverdun</i>	MME DILLMANN – M. KOCH
<i>Millery</i>	M. BERGEROT
<i>Montenoy</i>	M. POINT
<i>Pompey</i>	MME VILLEMIN

**N°23 – DB du 17/12/2019**

**Rapporteur : MME BEGORRE MAIRE**

**Extension des consignes de tri avec Citéo  
Evolution des contrats de reprise des matériaux**

Par délibération n°08 du 31 janvier 2019, le Conseil Communautaire a proposé la candidature du Bassin de Pompey à l'appel à projet lancé par Citéo afin de développer les extensions de consignes de tri sur ses emballages recyclables.

Le 12 juillet 2019, la candidature du Bassin de Pompey a officiellement été retenue, ainsi que son centre de tri, permettant d'obtenir de nouveaux soutiens financiers. Par conséquent, le Contrat pour l'Action et la Performance, dit CAP 2022, liant la Communauté de Communes à Citéo, évolue par avenant.

La définition des standards par Citéo, caractérisant les types de matériaux triés, évolue, en lien avec les avancées techniques réalisées par le centre de tri Paprec de Dieulouard. Ces nouveaux standards sont ainsi définis :

- Acier faisant l'objet d'un rachat actuel par la société Paprec
- Aluminium faisant l'objet d'un rachat actuel par la société Suez
- Papier-carton faisant l'objet d'un rachat actuel par la société Paprec (cartons non complexés) et Revipac (briques alimentaires)
- Nouveau : Plastiques comprenant :

- Flux de PET Clair (essentiellement bouteilles et flacons)
- Flux de PEHD, PP et PS (essentiellement emballages rigides)
- Flux développement composé de PET Foncé et opaque (bouteilles, flacons, pots et barquettes), PET Clair (barquettes), PS (pots et barquettes)
- Flux des Films souples

Pour ces derniers flux, il convient de définir un repreneur.

- PET Clair, PEHD, PP, PS et films souples :  
Dans le cadre du contrat actuel avec la société Suez (repreneur actuel des bouteilles et flacons plastique via le groupement d'achat du Grand Nancy), il est proposé un avenant pour y intégrer la reprise des flux modifiés PET Clair, PEHD-PP-PS et films souples.
- Flux développement :  
A ce jour, seul Citéo se positionne en tant que repreneur du flux développement, sous forme de « Reprise Titulaire » pour une durée de 3 ans minimum. Le contrat de reprise intègre l'obligation de recycler au moins 92% des tonnes d'emballages ménagers conformes au flux développement. La signature du contrat « Reprise Titulaire » garantit à la collectivité la reprise et le recyclage des matériaux, à titre gracieux pour démarrer.

**Je vous laisse le soin d'en délibérer,**

### Délibération

- Vu le rapport soumis à son examen,
- Après avis favorable de la commission Environnement et Cadre de Vie du 12 décembre 2019,
- Après avis favorable du Bureau communautaire,

**Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré,**

**AUTORISE** le Président à signer l'avenant au contrat Suez et ses annexes pour la reprise des flux PET Clair, PEHD, PP, PS et films souples.

**AUTORISE** le Président à signer un contrat dit « Reprise Titulaire » et ses annexes avec Citéo pour la reprise des flux développement.

**INSCRIT** les recettes correspondantes au budget principal 2019 et suivants, sur la ligne 812-7078 (vente de marchandises).

### VOTE A L'UNANIMITE

Fait et Délibéré en séance

le dit jour

----

Ont signé au registre tous  
les membres présents

---

Pour copie conforme,

Le Président



Laurent TROGRILIC